

**Extrait du Registre des
Délibérations du CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 29 septembre 2009

Le vingt neuf septembre deux mil neuf à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Mr LECHEVALIER Alain, Maire.

Etaient présents : LECHEVALIER Alain, SONILHAC Michèle, POULAIN Joseph, MABIRE Daniel
MABIRE Jean-Claude, LECONTE Alain, CAILLOT Sylvie, POULAIN Thérèse,
FEUARDANT Guy, TARDIF Philippe, POULAIN Jérôme, VIVIEN Janine,
DROUET Yves-Marie, MABIRE Edouard.

Absent excusé: JOUANNE Christophe

Secrétaire de séance : SONILHAC Michèle.

⇒ Approbation du compte rendu de la séance précédente du Conseil Municipal :

=====

Aucune remarque n'est exprimée par les membres présents.

⇒ Informations du Maire :

=====

- Divers :
 - EDF Energies nouvelles – Projet photovoltaïque,
 - Médailles d'honneur du travail à Mrs. LEBELIER Louis et POTAIRES Michel,
 - Remerciements de Mr le Président du Conseil Général pour accueil de la délégation de St Pierre & Miquelon et des Iles de la Madeleine,
 - Remerciements MCR Doyenné
 - Remerciement fleurissement communal
 - Remerciement de la Présidente de l'Association de Cantine scolaire
 - Demande d'emploi JOUAN Sébastien,
 - Départ de Mr LEVAUFRE, Trésorier de Barneville-Carteret.
 - Réunion SCOT – Compte rendu,
 - Réunion CCCI – Compte rendu,
 - Réunion Syndicat AEP de la SCYE – Compte rendu de Daniel MABIRE,
 - Syndicat d'Assainissement – Compte rendu de Daniel MABIRE.

⇒ Effacement des réseaux avant travaux d'assainissement :

=====

Mr le Maire donne lecture du courrier du Syndicat Départemental d'Energies de la Manche (SDEM) en date du 22 juillet 2009 se rapportant à la maîtrise d'ouvrage pour l'effacement des réseaux EDF et France-Télécom dans le cadre du projet d'aménagement du Centre Bourg (2^{ème} tranche) fixant les conditions techniques et financières de cette opération, travaux à réaliser simultanément aux travaux d'assainissement – tranche conditionnelle.

Dans le cadre de la convention établie avec France-Télécom le 19 février 2007, le SDEM se charge d'assurer la maîtrise d'ouvrage de l'effacement des réseaux électriques et du génie civil du réseau télécommunications concernés par l'aménagement du Bourg aux conditions suivantes :

a) Estimation du coût des travaux de génie civil France Télécom

- tranche ferme : 16 100 € TTC,
- tranche conditionnelle : 9 900 € TTC

b) Estimation du coût des travaux de câblage France Télécom

- tranche ferme : 3 300 € TTC } dont 51 % à
- tranche conditionnelle : 2 500 € TTC } charge F.T.

Le Conseil après en avoir délibéré :

- DONNE son accord sur les propositions du SDEM concernant la tranche ferme, pour un montant de 17 717 € TTC
- CHARGE Mr le Maire de solliciter le SDEM afin de réaliser l'étude,
- DONNE pouvoir à Mr le Maire pour signer au nom de la commune toutes les pièces relatives au règlement des dépenses.

⇒ **Assainissement le Bourg / Thoville (tranche conditionnelle) – Compte rendu réunion :**

=====
Monsieur le Maire donne au Conseil un compte rendu de la réunion du vendredi 25 septembre 2009 se rapportant aux travaux d'assainissement (tranche conditionnelle), en présence du cabinet SAFEGE, des représentants des entreprises TPC et MESLIN et de l'Agence Technique Départementale de La Haye du Puits.

- Début des travaux semaine 40 : l'entreprise MESLIN débutera par le bas de Thoville et TPC dans le bourg,
- Prévoir le contournement de Thoville pour les riverains,
- Réunion prévue avec les habitants de Thoville le mardi 06 octobre 2009 à 14 heures sur place afin de voir les modalités de réalisation concernant les niveaux pour 2 habitations.

⇒ **Aménagement du Bourg – Compte rendu réunion planning travaux :**

=====
Monsieur le Maire présente au Conseil un compte rendu de la réunion du vendredi 25 septembre 2009 se rapportant à l'aménagement du Centre bourg, en présence du cabinet SAFEGE, du représentant de l'entreprise EUROVIA et l'Agence Technique Départementale de La Haye du Puits.

- Début des travaux fin octobre, semaine 44,
- Durée des travaux environ 4 mois : 2 mois pour le parking et 2 mois pour les routes. L'enrobé se fera courant février 2010,
- Creusement de la fosse container à voir avec le cabinet SAFEGE,
- Ligne 20 kV : abattage et enlèvement des souches d'arbres à prévoir,
- Nettoyage des dépôts le long de la haie derrière le Mille Club,

⇒ **Aménagement du Bourg – Validation choix des entreprises lot n° 2 :**

=====
Monsieur le Maire rappelle au Conseil les termes de la réunion en date du 27 juillet 2009 se rapportant au complément d'informations demandées aux entreprises ayant répondu à l'appel d'offres du lot 2 (Paysage et Maçonnerie) pour la réalisation des travaux d'aménagement du centre bourg.

Vu le compte rendu de la commission d'appel d'offres,

Le Conseil, après avoir obtenu les précisions sur le complément d'informations, et après en avoir délibéré, DECIDE de retenir la proposition de la commission d'appel d'offres, soit,

Lot 2 : (Paysage et maçonnerie) - Entreprise SAINT MARTIN PAYSAGE de Caen pour un montant de 48 716.81 euros HT,

APPROUVE le devis précité,

AUTORISE Mr le Maire à signer le marché et toutes les pièces y afférentes.

⇒ **Bâtiments – Présentation étude BET dB Therm pour le Mille Club :**

=====
Monsieur Joseph POULAIN présente au Conseil, l'étude émanant de la société BET dB Therm concernant les diagnostics acoustique et thermique pour des travaux à réaliser à la salle du Mille Club.

Le Conseil charge Mr POULAIN de solliciter des devis afférents aux travaux à effectuer auprès des entreprises.

⇒ **Contrat de ruralité salle du Mille Club :**

=====
Monsieur le Maire rappelle au Conseil la délibération en date du 03 mars 2009 décidant de solliciter l'élaboration d'un « contrat de ruralité » portant sur le bâtiment du Mille Club auprès de Monsieur le Président du Conseil Général.

Mr le Maire présente aux membres du Conseil les documents reçus en Mairie par le Conseil Général ainsi que le dossier de candidature.

Le Conseil, après en avoir délibéré,

CHARGE Mr le Maire d'effectuer une demande de contrat de ruralité auprès du Conseil Général de la Manche pour les travaux d'isolation thermique et de ventilation de la salle du « Mille Club »,

AUTORISE Mr le Maire à signer tout document afférent à cette affaire.

⇒ **Logement rue des Ecoles – Etude devis travaux de rénovation :**

=====
Monsieur le Maire informe que des travaux de rénovation sont à réaliser avant de mettre en location le logement communal situé au 3 rue des Ecoles.

Il présente les devis reçus en Mairie se rapportant aux travaux de menuiserie, de peinture et de plomberie.

Le Conseil, après en avoir délibéré,

DECIDE de retenir les propositions suivantes :

- Plomberie : (remise en état douche, WC, ramonage insert et VMC) Entreprise FLAMBARD Hervé des Moitiers d'Allonne pour un montant total de 1 408.14 € HT,

- Menuiserie : (mobilier de cuisine, hotte et travaux divers) Entreprise POULAIN des Moitiers d'Allonne pour un montant total de 2 647.54 € HT,

AUTORISE Mr. le Maire à signer les devis précités.

En ce qui concerne les travaux de peinture, le Conseil décide de reporter sa décision en attente de devis complémentaires.

⇒ **Révision du P.L.U. – lancement appel d'offres pour choix bureau d'études :**

=====
Après en avoir délibéré, et considérant l'avancement des travaux du SCOT du Nord-Cotentin, le Conseil décide de prolonger la réflexion.

⇒ **Extension réseau France Télécom – Raccordement habitation LEBREDONCHEL Michel :**

=====
Monsieur le Maire informe le Conseil que des travaux d'extension des réseaux EDF et France Télécom sont prévus pour alimenter la nouvelle construction de Mr LEBREDONCHEL Michel située au « 4 rue des Deux Eglises » sur les parcelles cadastrées D 309 et D 310.

Ces travaux venant en continuité de ceux prévus dans la tranche conditionnelle d'effacement de réseaux « Rue des Deux Eglises », Mr le Maire propose que ces travaux de raccordement soient réalisés par voie souterraine aux frais de la commune.

Mr le Maire présente au Conseil le devis de l'entreprise SARLEC se rapportant au Génie Civil de l'extension du réseau France Télécom pour les parcelles précitées et s'élevant à un montant de 1 054.57 euro HT.

Il présente également au Conseil le devis de France Télécom adressé à Mr LEBREDONCHEL Michel pour le raccordement en aérien d'un montant de 319.77 euros TTC, et propose que cette somme soit remboursée à la commune par le pétitionnaire.

Le Conseil, après en avoir délibéré, par 13 voix pour et 1 abstention,

DECIDE de retenir la proposition de l'entreprise SARLEC pour un montant de 1 054.57 euro HT pour la réalisation de l'extension en souterrain entre l'ancien Presbytère et la parcelle de Mr LEBREDONCHEL Michel avec mise en attente pour la desserte de l'habitation FRIGOUT,

AUTORISE Mr le Maire à signer le devis correspondant à cette affaire,

CHARGE Mr le Maire de demander un acte d'engagement à Mr LEBREDONCHEL Michel pour le remboursement à la commune du montant de 319.77 euro.

⇒ **Acquisition matériel – Ecole Numérique Rurale :**

=====
Monsieur le Maire informe le Conseil que dans le cadre de « l'Ecole Numérique Rurale » la livraison des 14 micro-ordinateurs et du tableau interactif a eu lieu le mercredi 23 septembre 2009 par la société DALTONER au groupe scolaire des « Chardons Bleus ».

Le câblage et la mise en réseau va être effectuée semaine 41 et la mise en service devrait être effective vers le 15 octobre prochain.

La Communauté de Communes a répondu favorablement à un appel à projets de l'Ecole des Moitiers d'Allonne et se propose de financer sur la base d'un tiers pour le Syndicat Mixte Manche Numérique et deux tiers pour la CCCI la dotation de deux micro-ordinateurs supplémentaires pour le Groupe scolaire des « Chardons Bleus ».

Mr le Maire donne lecture d'un courrier de Madame LELOUP, Inspectrice d'Académie, nous informant que l'Inspectrice de l'Education Nationale chargée des Technologies Usuelles d'Information et de Communication procédera via son équipe de spécialistes à une validation sur place après la mise en service des micro-ordinateurs.

⇒ **Valorisation des plages :**

=====
Suite à l'étude réalisée par Madame SPALAERT diligentée par le Conseil Général et la CCCI, Monsieur le Maire présente un compte rendu au Conseil sur l'étude de valorisation des plages, réunion qui a eu lieu en juin dernier.

La commune se pose la question quant au financement des travaux prévus pour la revalorisation des plages étant donné que la majorité de ces travaux sont effectués sur des terrains appartenant au Conservatoire du Littoral

⇒ **Lavoir Hameau Daumaille :**

=====
Monsieur le Maire propose au Conseil que la gestion des vannes concernant le lavoir du « Hameau Daumaille » soit revue.

Le Conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, propose le mode de gestion des vannes suivant :

- dans un premier temps, remettre les vannes
- Interroger les services du Département pour la gestion des cours d'eau en mécanisant les vannes.

⇒ **Mandat au Maire pour défendre la commune :**

=====
Monsieur le Maire donne lecture d'une citation du Tribunal Administratif de Caen à présenter un mémoire de défense devant les requérants LENEVEU / DREAN au sujet d'une requête d'indemnisation d'un manque à gagner né du retard pour l'exploitation du gîte appartenant aux requérants ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents,

CHARGE Mr le Maire de prendre toutes les dispositions nécessaires afin d'assurer la défense de la Commune dans cette affaire,

AUTORISE Mr le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

⇒ **Actualisation des tarifs assainissement part communale :**

=====

Suite au courrier de la SAUR concernant la revalorisation éventuelle du montant de la part communale de la redevance d'assainissement (abonnement) pour l'année 2010,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de maintenir le montant appliqué pour l'année 2009, soit 48.23 euros HT par semestre.

⇒ **Actualisation des tarifs assainissement part syndicale :**

=====

Monsieur le Maire rend compte au Conseil de la délibération du Syndicat d'Assainissement en date du 08 septembre 2009, tendant à appliquer une majoration de 0.25 € HT par m3 d'eau assaini, afin de couvrir les dépenses de la phase travaux de la station d'épuration.

Cette taxe sera appliquée à compter du 01 janvier 2010.

Le Conseil Municipal accepte l'application de cette augmentation qui sera facturée par la SAUR aux abonnés des Moitiers d'Allonne et qui portera à 0.75 € HT/ le m3 d'eau assaini sur la consommation part syndicale, montant qui sera reversé au syndicat d'assainissement.

⇒ **Syndicat AEP de la Scye – Rapport annuel :**

=====

Monsieur le Maire présente au Conseil le rapport annuel établi par le Syndicat AEP de la Scye pour l'exercice 2008.

Aucune observation n'est formulée par les membres présents.

⇒ **Admission en non valeur d'une location de parcelle :**

=====

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil d'une proposition de Monsieur le Trésorier en date du 03 septembre 2009 se rapportant à l'admission en non valeur d'un titre de recettes de l'année 2008 d'un montant de 40 euros et correspondant à la location d'une parcelle, montant qui s'avère irrécouvrable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE la mise en non valeur de la somme de 40 euros correspondant au titre de recettes n° 201 de l'année 2008, pour la location d'une parcelle à Monsieur MELLET Yves.

⇒ **Participations scolaires 2009/2010 :**

=====

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de revoir les barèmes des participations scolaires pour l'année 2008/2009 :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal fixe comme ci-après, le montant des participations aux dépenses de fonctionnement des écoles publiques des Moitiers d'Allonne, pour les communes de résidence :

- Ecole primaire : 310 euros / élève / an,
- Ecole maternelle : 520 euros / élève / an.

⇒ **Demande de subvention RASED en Côte des Isles année scolaire 2009/2010 :**

=====

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de la maîtresse d'adaptation, Madame TUTREL, en date du 08 septembre 2009 sollicitant l'attribution d'une subvention pour l'acquisition de matériel nécessaire au bon fonctionnement du RASED (Réseau d'Aide Spécialisée pour Elèves en Difficulté) au groupe scolaire des « Chardons Bleus ».

Le Conseil décide d'accorder une subvention de 75 euro pour l'année 2009 / 2010 qui sera versée au RASED.

⇒ **Questions diverses :**

=====

- Mise à jour « Numérués » par les administrés auprès des administrations et/ou sur le site de la commune,
- Privatisation de la Poste : votation citoyenne au bureau de poste de Barneville Carteret samedi 3 octobre 2009 de 9 h à 12 h,
- Fermeture hebdomadaire de la déchèterie le mercredi du 1^{er} octobre 2009 au 31 mars 2010

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à onze heures trente minutes.

Affichage : 23.09.09 - Convocation 23.09.09

Conseillers en exercice : 15 – Présents 14 – Votants 14.

Pour Copie conforme
Aux Moitiers d'Allonne, le 30 septembre 2009
Le Maire